

Cette magistrate, qui n’hésite pas à s’exposer, est pressentie à la tête du futur parquet anti-criminalité organisée, un poste dangereux

Vanessa Perrée, incarnation de la lutte contre le narcotrafic

Aufront

La candidature de Vanessa Perrée, proposée par le garde des Sceaux, **Gérald Darmanin**, doit être examinée par le Conseil supérieur de la magistrature la semaine prochaine. Aujourd’hui directrice de l’Agrasc (l’agence de gestion des avoirs criminels), la magistrate avait à ce titre participé à la réunion d’urgence convoquée le 18 novembre à l’Elysée après l’assassinat de Mehdi Kessaci à Marseille.

Marie-Amélie Lombard-Latune

SA SÉCURITÉ EST EN TRAIN D’ÊTRE ÉVALUÉE. Quel niveau de protection prévoir ? Quels moyens faut-il mettre en place ? « Cela sera comparable à celui d’un ministre de premier plan. En tout cas, pas juste un chauffeur et un officier de sécurité », prévient une source judiciaire.

Sauf surprise, Vanessa Perrée devrait bientôt être nommée à la tête du Parquet national contre la criminalité organisée (Pnaco) et prendre ses fonctions début janvier 2026. L’avis du Conseil supérieur de la magistrature sur la proposition de **Gérald Darmanin**, est attendu dans les prochains jours. Comme François Molins, expliquant aux Français la bataille contre le terrorisme, la magistrate sera alors censée incarner la lutte contre le narcotrafic en France. Etre le visage de cette « guerre » réaffirmée depuis l’assassinat de Mehdi Kessaci à Marseille, avec tous les risques que font courir une telle étiquette.

Cela tombe bien, Vanessa Perrée n’a pas froid aux yeux. « Elle dit les choses. A Matignon [elle y a dirigé le pôle Justice de juin 2022 à décembre 2023], elle ne se laissait impressionner ni par le ton sec d’Elisabeth Borne, ni par les

« C’est loin d’être une comique, elle peut ne pas être commode, mais ce n’est pas une magistrate “en guerre”, qui aurait une revanche à prendre »

foucades de Gabriel Attal [quand il était ministre de l’Education et avait appelé à la déradicalisation des élèves] », raconte une de ses alter ego de l’époque qui s’amusait alors de l’aplomb de cette « femme simple, très opérationnelle et toujours chaussée de talons aiguilles et d’escarpins aux couleurs vives ».

Brillantissime. Garde des Sceaux, Eric Dupond-Moretti la repère et la nomme à la tête de l’Agrasc (l’agence de recouvrement des avoirs criminels saisis) à laquelle sont donnés les moyens de monter en puissance. Les ventes aux enchères des biens saisis, médiatisées, attirent du public mais la patronne effectue aussi un travail de fond, se déplaçant à l’étranger pour améliorer la coopération internationale comme dans les juridictions pour former les magistrats. Un jour, directrice et ministre de la Justice s’interrogent sur la meilleure façon de rebaptiser, après sa saisie, un yacht qui porte le prénom de la petite amie du trafiquant. « Justicia » fuse et fait l’unanimité.

A Lille, au début de leurs carrières respectives, Christophe Ingrain, alors juge d’instruction avant d’être aujourd’hui l’un des avocats de Nicolas Sarkozy, côtoie la substitut Perrée. « Elle est formidable, hypercompétente. C’est loin d’être une comique, elle peut ne pas être commode, mais ce n’est pas une magistrate “en guerre”, qui aurait une revanche à prendre », assure M^e



AGRASC

« Au Pnaco, **Vanessa Perrée** sera à la bonne place », assure Eric Dupond-Moretti.

Ingrain qui a retrouvé la parquetière au procès Bygmalion et a dû faire face à ses réquisitions « très efficaces ». Deux autres lignes de son CV pèsent également en faveur de Vanessa Perrée, née en 1974. Elle a fait impression à l’Inspection générale de la Justice – « brillantissime, organisatrice et maligne » pour Jean-François Beynel, actuel premier président de la cour d’appel de Versailles qui a dirigé l’Inspection – puis, comme procureure adjointe à Paris, elle a notamment dirigé la division du parquet spécialisée dans la criminalité organisée.

Querelles. « Vanessa Perrée a toutes les qualités. Au Pnaco, elle sera à la bonne place », assure Eric Dupond-Moretti. Une place qui, outre les dangers objectifs auxquels elle s’expose, n’est pas exempte de pièges. En effet, parmi la magistrature, ce futur regroupement des gros dossiers de narcotrafic au sein du Pnaco provoque des réticences et des résistances. Des querelles de périmètres naîtront forcément avec les Jirs (juridictions interrégionales spécialisées). D’autant qu’à la différence du Parquet national antiterroriste, le Pnaco, doté de 17 magistrats et 50 agents, n’aura pas une compétence exclusive sur le narcotrafic. Il lui incombera donc de mettre en musique cette coordination sans provoquer une levée de boucliers. Concrètement, faire en sorte que la Jirs de Lille travaille avec celle de Marseille quand la drogue acheminée au Havre est destinée à des trafiquants de la cité phocéenne. L’affaire Mohamed Amra a illustré à quel point le manque de communication peut être pénalisant quand des enquêtes sont ouvertes aux quatre coins de l’Hexagone et que l’information judiciaire est peu transmise à l’administration pénitentiaire.

Parmi les six candidats à la direction du Pnaco, l’actuel procureur de Marseille, Nicolas Bessone, qui a dirigé l’Agrasc avant Vanessa Perrée, présente aussi de sérieux atouts. Déjà bien identifié comme LE magistrat anti-stups et ayant largement ouverts les yeux de la commission d’enquête sénatoriale sur la corruption qui gangrène les sphères policière et pénitentiaire, il aurait le « défaut » d’être en poste depuis seulement dix-huit mois à Marseille. « Trop tôt pour changer une figure emblématique », indique une source à la Chancellerie.

Depuis « le crime d’intimidation » contre le militant Amine Kessaci, les projecteurs sont à nouveau braqués sur la criminalité organisée. Après ses ministres **Gérald Darmanin** et Laurent Nuñez, Emmanuel Macron a programmé une visite à Marseille mi-décembre. La pression sera toujours forte quand la direction du Pnaco sera inaugurée début janvier.

@malombard

Sans cesse repoussée depuis deux ans, la PPE 3 fait l’objet de tractations politiques et d’échanges techniques de dernière minute

Programmation de l’énergie : les dessous d’un arbitrage risqué

Compte à rebours

Le gestionnaire du réseau de transport d’électricité RTE actualisera d’ici au 15 décembre son bilan prévisionnel pour prendre en compte la faiblesse de la demande. Le gouvernement s’est engagé à prendre des décisions avant Noël sur la programmation pluriannuelle de l’énergie.

Jade Grandin de l’Eprevier et Muriel Motte

« DES DÉCISIONS D’ICI À NOËL », a promis Sébastien Lecornu lundi sur le perron de Matignon. La troisième programmation pluriannuelle de l’énergie (PPE 3), qui trace la trajectoire française d’ici à 2035, préparée depuis 2021 et sans cesse repoussée depuis 2023, fait ces jours-ci l’objet de tractations politiques à haut risque tant le sujet est devenu sensible. Dans une tribune multipartisane publiée mardi dans *Les Echos*, la députée EPR Agnès Pannier-Runacher, artisanne de la PPE 3 lorsqu’elle était ministre, exhorte le gouvernement de « publier, enfin, sa stratégie et la déployer sur le terrain ». « Ces derniers mois des groupes politiques (le RN, une partie du NFP...) ont essayé d’instiller le doute. Certains experts en ont conclu que jamais la PPE ne sortirait, détaille Agnès Pannier-Runacher auprès de l’Opinion. Il est important de montrer qu’il y a un consensus, des LR au PS, pour avancer, en évitant de faire de la PPE un texte totem ». Faute de vision de l’Etat sur ses appels d’offres de long terme, les entreprises de l’énergie (en particulier le solaire et l’éolien) ne peuvent lancer d’investissements.

En août dernier, la PPE 3 a failli être publiée par voie de décret, mais le gouvernement Bayrou a rétropédalé devant les menaces de censure du RN. Cette copie contenait en effet, outre la relance du nucléaire, une accélération massive des renouvelables. Depuis plusieurs semaines, le ministre de l’Economie et de la souveraineté énergétique, Roland Lescure, consulte les députés et, avec la direction générale de l’Energie et du Climat (DGEC), « retravaille cette copie à la fois sur le fond et la forme », indique-t-on à Bercy.

« Sur le fond, le gouvernement veut soutenir l’éolien offshore, mais j’ai l’impression que l’éolien terrestre pourrait faire les frais de la frilosité d’une partie des groupes politiques », redoute Karim Benbrahim, député socialiste de Loire-Atlantique, ancien ingénieur chez RTE, qui a participé aux consultations. « J’ai cru comprendre qu’il y aurait des modifications [à la baisse] sur le solaire et l’éolien terrestre, et une confirmation du dixième appel d’offres sur l’éolien offshore (AO10) », confirme Henri Alfandari, député Horizons. Jules Nyssen, président du syndicat des énergies renouvelables (SER), redoute « un énorme effet stop & go pour la filière des renouvelables. Les conséquences des décisions de ce gouvernement dépassent largement son horizon politique », souligne-t-il.

Instabilité. Sur la forme, décret ou passage à l’Assemblée nationale, le gouvernement réfléchit mais cela pourrait être un mélange des deux, selon plusieurs sources. Le PS plaide pour un décret – afin de donner tout de suite de la visibilité aux industriels – suivi d’un projet de loi – pour la sécurité législative. « Il suffit d’un changement de gouvernement pour rayer un décret d’un trait de stylo », souligne Karim Benbrahim. « Il faut crédibiliser et légitimer la feuille de route, en passant par un débat démocratique et parlementaire, ce qui donnera aussi de la confiance aux industriels au regard de

l’instabilité politique et du risque d’arrivée au pouvoir d’un gouvernement fortement défavorable à une filière ou une autre », explique-t-il.

Jean-Luc Fugit, député EPR et président du Conseil de l’énergie, pense également qu’il faut passer par décret, ne serait-ce que pour lancer le fameux dixième appel d’offres sur l’éolien offshore. « Ensuite, il faut 18 mois pour attribuer les marchés, et il serait opportun de le faire avant l’élection présidentielle », insiste-t-il. Il pourra ensuite y avoir dans les projets de loi de finances des « ajustements sur la fiscalité et les financements publics aux filières en fonction de leur maturité et rentabilité ». Le débat programmatique pourrait « être renvoyé à plus tard, pourquoi pas à l’élection présidentielle », pour éviter d’ici là de retomber dans la guerre stérile entre nucléaire et renouvelables.

La révision du bilan prévisionnel de RTE, présentée d’ici au 15 décembre, influencera-t-elle les débats ? Parmi différents scénarios à l’horizon 2035, le gestionnaire du réseau

« Il y aura de la place pour tout le monde dès lors qu’une vraie politique de soutien à l’électrification des usages sera menée »

de transport d’électricité étudiera l’impact qu’aurait le maintien d’une consommation d’électricité à son niveau actuel pendant plusieurs années. La demande est aujourd’hui déprimée, toujours inférieure de 8 à 9 % à son niveau pré-Covid, alors que l’électrification des usages aurait dû doper les besoins. Mais la voiture électrique ne se développe pas au rythme attendu, et les nouvelles usines électrifiées ne fleurissent pas comme prévu.

Trop d’offre, pas assez de demande : l’équilibre du système électrique est compromis. Au point de remettre en cause les projets initiaux de PPE3. « On voit bien que le rythme d’électrification est un peu plus lent que celui qu’on avait initialement espéré. Notamment l’hydrogène, la montée en puissance des pompes à chaleur, les véhicules électriques, explique Agnès Pannier-Runacher. En consommation, il faut en tirer les conséquences, et donc en termes de production, il y a des ajustements techniques par rapport à la copie soumise à la concertation au printemps dernier. Mais ce n’est pas un changement fondamental, rassure-t-elle. La PPE est prête, il y a quelques ajustements pour coller à la réalité en tenant compte du tour de piste fait auprès des parlementaires ».

Modularité. Dans ce débat, EDF ajoute sa pierre à l’édifice avec une étude très attendue sur l’impact d’une proportion grandissante de renouvelables intermittents sur le réseau électrique. Le géant du nucléaire EDF « ne modulait la puissance de ses réacteurs que la nuit, lorsque la demande était basse, commente-t-on chez l’opérateur. Sur un marché aujourd’hui en surproduction, il doit aussi le faire dans la journée car le développement de l’énergie solaire déséquilibre le système ». Le mécanisme heures pleines/heures creuses vient d’être modifié pour tenter de doper la demande lorsque l’électricité produite par les énergies renouvelables afflue. Mais cela ne suffira pas. Dans une lettre récemment adressée à la Cour des comptes, le PDG d’EDF, Bernard Fontana, considère que ces variations de charge sur le parc nucléaire soulèvent « des questions sur le plan technologique » en termes « d’impact sur le fonctionnement des réacteurs et en matière de résilience du système électrique ». Sa « préoccupation grandissante » exprimée auprès des magistrats de la rue Cambon sera matérialisée dans un rapport, attendu dans la foulée de celui de RTE. Y seront analysées les conséquences de la modulation des réacteurs sur les plans techniques, organisationnels et économiques.

De quoi ranimer les querelles opposant les partisans du nucléaire et des énergies renouvelables. Valérie Faudon, présidente de la Sfen, association des professionnels du nucléaire, estime qu’il « y aura de la place pour tout le monde dès lors qu’une vraie politique de soutien à l’électrification des usages sera menée ».

@JadeGrandin
@murielmotte

Grande distribution. 300 magasins Auchan passent sous pavillon Intermarché ou Netto

PRÈS DE 300 SUPERMARCHÉS de la marque Auchan (groupe Mulliez) pourraient changer d’enseigne et passer sous pavillon Intermarché ou Netto, les deux marques du groupe Les Mousquetaires. Le projet verrait le jour en 2026. Il était soumis mardi aux instances représentatives du personnel de même qu’il doit recevoir le feu vert de l’Autorité de la concurrence. Il concerne 261 établissements appartenant à Auchan et 33 magasins franchisés, l’ensemble pesant un total de 3,3 milliards d’euros de chiffre d’affaires et employant quelque

11 400 salariés. Ces derniers resteraient employés par Auchan mais vendraient, en revanche, des produits Intermarché. En nette perte de vitesse sur le marché de la grande distribution (près de 150 millions d’euros de pertes à fin juin 2025), le groupe Auchan a lancé un plan de transformation et a entamé une cure d’amaigrissement avec de premières fermetures de points de vente. Il avait surtout annoncé il y a un an un plan social prévoyant la suppression de 2 400 postes environ. Celui-ci a été invalidé en septembre dernier par le tribunal administratif de Lille.

La demande d’électricité reste inférieure à son niveau pré-Covid

Evolution de la consommation hebdomadaire, en gigawattheures

